



Paris, le 29 octobre 2012

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE de la 2^{ème} réunion de concertation VNF/OS du 18 octobre 2012

Rappel sur la réunion du 20/09/2012 : FO s'étonne que VNF veuille la signature d'un accord préélectoral sur les élections à venir dans les Services de navigation, car ce n'est pas la règle dans la fonction publique.

Le directeur Général (DG), précise qu'en effet, il s'agit de réunion de concertation en vue de la préparation des élections.

Concernant le représentativité au sein des instances; FO précise que seuls des titulaires siègent au Conseil d'Administration (CA), mais que dans les autres instances (CTU, CHSCT...) des suppléants sont élus et participent effectivement aux réunions.

Réorganisation de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM) de VNF :

Un pôle de pilotage va être mis en place au siège de VNF, avec 3 fonctions :

- Ressources humaines,
- Moyens de fonctionnement,
- Système d'information.

M. Bernard TERRANOVA assurera cette direction tout en restant DIR adjoint.

Il est prévu la création d'un 2^{ème} poste de DIR adjoint.

La fonction RH pilote national s'appuiera sur les cellules existantes dans les 7 services de navigation.

M. M.PAPINUTTI veut laisser aux DT une certaine latitude pour l'organisation locale des RH de proximité.

La mise en œuvre est prévue au 01/11/2012, une formation sur le droit privé sera organisée.

FO rappelle qu'en l'absence de connaissance du sujet, les personnels sont inquiets sur les risques de mobilité fonctionnelle et géographique.

Quid sur le risque de mutualisation ?

Attention sur l'hyper centralisation des moyens. FO demande de maintenir une autonomie au chef de service et ne pas imposer un formatage de la part de VNF siège (une présentation sera faite du sujet lors de la prochaine réunion).

La fonction hygiène et sécurité sera prise en charge au sein de ce service.

Instances représentatives des personnels :

Élections : VNF sera concerné au travers les élections de corps MEDDE (TSDD – SACDD de mars 2013) et par le renouvellement général des instances ministérielles (fin 2014).

Le DG ne peut répondre actuellement sur ce sujet, en débat au sein du ministère - voire en interministériel.

Conseil d'Administration : L'élection prévue en principe au printemps 2013.

En cas d'atermoiement de l'administration pour le calendrier électoral, le DG de VNF fixera une date pour éviter une période de transition trop longue.

En parallèle VNF veut proposer une formation d'administrateur.

Après discussion il est proposé que cette formation soit ouverte, pour chaque organisation syndicale, à sept représentants des agents État et deux pour les salariés de droit privé.

FO précise qu'en l'état, les personnels de droit privé de VNF ne bénéficient pas des dispositions relatives aux salariés protégés et que, par voie de conséquence, il paraît difficile de les nommer.

Le DG en retient la nécessité d'ouvrir une formation complémentaire à l'issue du scrutin.

CAP, délégations de gestion et cartographie des CAP à constituer :

FO exige une centralisation de la gestion des agents, pour l'ensemble des corps transférés à VNF, seul moyen de garantir aux agents une égalité de traitement et des règles de gestion communes.

Le DG précise qu'il n'est pas maître de la rédaction des décrets qui s'imposeront à lui.

En l'état, les projets de décrets prévoient que les personnels d'exploitation des TPE, les adjoints administratifs et les dessinateurs – actuellement en gestion déconcentrée – continueraient à relever d'une CAP centrale placée sous la tutelle ministérielle, les CAP locales existantes devant par ailleurs être maintenues à chaque fois que les effectifs présents dans les services le permettront.

Concernant les OPA, le nombre modeste d'agents dans un certain nombre de services empêche la mise en place de CCP-OPA locales ; en conséquence l'administration propose de mettre en place une CCP-OPA "nationale" (auprès du DG) avec des instances de concertation dans chaque service.

Nota : il était prévu que les projets de décrets soient soumis au comité technique ministériel du 19 octobre 2012 (mais, comme on l'a vu depuis - cf. le [CR FO de ce CTM](#) - le projet de décret correspondant a été reporté *sine die*).

Comité Technique Unifié (CTU) et CTU de proximité :

Le projet de décret est dans les circuits.

FO rappelle l'application de la loi concernant les CHSCT-U CHSCT-U-P qui prévoit leur mise en place dans l'année suivant le transfert et qui ainsi conditionnera la mise en place des autres instances.

Si l'on s'accorde à vouloir organiser les élections rapidement (CTU), fin du 1er trimestre 2013, la question reste posée l'administration sera elle prête ?? (sorti des décrets, etc.)

La future Direction Inter Régionale Centre-Est (DIR CE) est à traiter différemment du fait de la structuration de ces nouveaux services.

Il faudra également être vigilant dans le cadre du transfert de Haute-Marne vers Nord-Est et faire appliquer des règles de gestion.

Le DG va interroger la direction des affaires juridiques du MEDDE pour s'assurer de la légalité de l'organisation des différents scrutins.

FO demande en matière d'hygiène et sécurité quel droit s'applique (droit du travail (FP) ou ensemble Code du travail ?), la réponse à cette question définissant le cadre de la formation des membres des CHSCT.

Le DG précise que la réponse est dans la loi : de manière pratique la tendance est de caler sur le droit privé ; il propose de discuter de la sphère de formation (privé/public), indiquant qu'il faut aller vers l'application du droit privé.

FO se félicite de cette réponse qui ouvre de nouveaux droits en matière de formation.

Droits syndicaux :

FO demande que les droits d'aujourd'hui doivent être demain identiques dans la nouvelle structure, la mise en place des règles nécessitent de traiter préalablement les questions de fond (privé/public).

En sortie de période transitoire quid des salariés de droit privé ?

Reste à définir: locaux, déplacements, accès internet/intranet, réseaux, maintien de la dotation financière, etc..

Le DG, mentionne que les droits syndicaux acquis le restent actuellement, qu'il faudra gérer des dispositions transitoires, s'assurer juridiquement des droits, et qu'il souhaite demander une délibération du CA pour pouvoir engager cette négociation.

Conditions de travail :

Les assistants de service social intervenant actuellement dans les Services de navigation devraient être maintenus pour les personnels du public.

Le DG souligne que 800 agents ne sont pas couverts correctement par la médecine du travail. Ce n'est pas acceptable, pour autant il faudra répondre à la réglementation.

Pour FO, la situation est due par la pénurie de médecins du travail et de leur rémunération. Il semble qu'aujourd'hui, avec sa nouvelle casquette, le DG puisse trouver les solutions pour pallier cette carence.

Action sociale :

Le DG indique que les CLAS continueront de fonctionner à l'identique qu'avant le transfert. Concernant la FNASCEE et CGCV, des conventions sont en cours de négociation.

FO rappelle, en sa qualité d'administrateur du CGCV, que se pose la capacité des agents de l'État qui participent à la vie des CGCV.

Le DG s'engage - et l'écrira - à maintiendra leurs droits.

**Les autres points à l'ordre du jour seront traités lors de la
prochaine réunion le : mardi 20 novembre 2012**